



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC **Règlement numéro 417-23-01**

Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrière sablières)

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement 417-23-01 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrière sablières) a été adopté lors de la séance du 23 janvier 2023 et est mis en vigueur le 8 février 2023.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 8 février 2023.

Caroline Champoux
Directrice générale - greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 8 février 2023.

Caroline Champoux
Directrice générale - greffière